

**Modification de la délibération et de ses rapports du marché relatif aux travaux d'entretien de la voirie routière**

*Vu la délibération du Conseil Municipal n°3106 en date du 28 février 2006,*

*Vu le rapport en date du 15 mai 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,*

*Vu le rapport en date du 15 mai 2006 établi par le Directeur Général des Services,*

*Il est donc proposé au Conseil Municipal :*

*- de prendre acte de la modification suivante, qui spécifie que la société ASTEN est cotraitante de l'entreprise FAYOLLE pour le lot n°2 et non pour le lot n°1.*

*le lot n°1 du marché de travaux d'entretien de la voirie routière (infrastructures, terrassements, fondations, maçonneries) a été attribué à la société :*

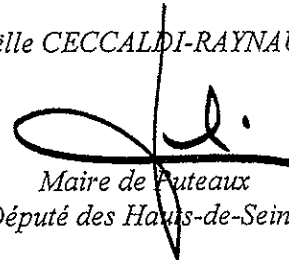
**ENTREPRISE J. FAYOLLE ET FILS**  
**1 avenue Kellermann**  
**95230 SOISY SOUS MONTMORENCY**

*Le lot n°2 du marché de travaux d'entretien de la voirie routière (enrobés bitumineux et travaux annexes, asphalte et étanchéité) a été attribué au groupement :*

**ENTREPRISE J. FAYOLLE ET FILS (mandataire)**  
**1 avenue Kellermann**  
**95230 SOISY SOUS MONTMORENCY**

**ASTEN**  
**66 rue Jean-Jacques Rousseau**  
**94200 IVRY-SUR-SEINE**

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



Maire de Puteaux  
Député des Hauts-de-Seine

**Modification de la délibération et de ses rapports du marché relatif  
aux travaux d'entretien de la voirie routière**

*Au vu du rapport établi le 15 mai 2006, par le Directeur Général Adjoint des Services, je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal la décision suivante :*

*- prendre acte de la modification suivante, qui spécifie que la société ASTEN est cotraitante de l'entreprise J. FAYOLLE et FILS pour le lot n°2 et non pour le lot n°1.*

*Le lot n°1 du marché de travaux d'entretien de la voirie routière (infrastructures, terrassements, fondations, maçonneries) a été attribué à la société :*

**ENTREPRISE J. FAYOLLE ET FILS  
1 avenue Kellermann  
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY**

*Le lot n°2 du marché de travaux d'entretien de la voirie routière (enrobés bitumineux et travaux annexes, asphalte et étanchéité) a été attribué au groupement :*

**ENTREPRISE J. FAYOLLE ET FILS (mandataire)  
1 avenue Kellermann  
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY**

**ASTEN  
66 rue Jean-Jacques Rousseau  
94200 IVRY-SUR-SEINE**

*Le Directeur Général des Services*

  
Christian OLLIVIER

**Modification de la délibération et de ses rapports du marché relatif  
aux travaux d'entretien de la voirie routière**

En sa séance du 28 février 2006, le Conseil Municipal a pris acte de la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer les marchés relatif aux travaux d'entretien de la voirie routière (lot 1 : ENTREPRISE FAYOLLE ET FILS et ASTEN) et (lot 2 : ENTREPRISE FAYOLLE ET FILS), et a autorisé le Maire à signer les marchés.

Il est à signaler que les articles 1 et 2 de la délibération du Conseil Municipal et les rapports annexés ont correctement repris le nom de l'entreprise J. FAYOLLE et FILS comme attributaire des deux lots mais ont improprement indiqués que la société ASTEN était cotraitante de l'entreprise J. FAYOLLE et FILS pour le lot n°1, alors que cette situation ne vaut que pour le lot n°2. Les rapports sont donc corrigés en ce sens. Ont été désignés comme attributaires des marchés de travaux d'entretien de la voirie routière pour :

Le lot n°1 (infrastructures, terrassements, fondations, maçonneries) à la société :

**ENTREPRISE J. FAYOLLE ET FILS  
1 avenue Kellermann  
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY**

Et pour le lot n°2 (enrobés bitumineux et travaux annexes, asphalte et étanchéité) le groupement :

**ENTREPRISE J. FAYOLLE ET FILS (mandataire)  
1 avenue Kellermann  
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY**

**ASTEN  
66 rue Jean-Jacques Rousseau  
94200 IVRY-SUR-SEINE**

au lieu de :

Pour le lot n°1 (infrastructures, terrassements, fondations, maçonneries) le groupement :

**ENTREPRISE J. FAYOLLE ET FILS (mandataire)  
1 avenue Kellermann  
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY**

**ASTEN  
66 rue Jean-Jacques Rousseau  
94200 IVRY-SUR-SEINE**

*Et pour le lot n°2 (enrobés bitumineux et travaux annexes, asphalte et étanchéité) à la société :*

**ENTREPRISE J. FAYOLLE ET FILS**  
**1 avenue Kellermann**  
**95230 SOISY SOUS MONTMORENCY**

*Le Directeur Général Adjoint des Services*



Patrick HAULOT

**PROJET**

**LE CONSEIL,**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code des Marchés Publics,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal n°3106 en date du 28 février 2006, prenant acte de la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer les marchés relatif aux travaux d'entretien de la voirie routière (lot 1 : ENTREPRISE FAYOLLE ET FILS et ASTEN) et (lot 2 : ENTREPRISE FAYOLLE ET FILS) et autorisant le Maire à signer les marchés,*

*Vu le rapport en date du 15 mai 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services,*

*Vu le rapport en date du 15 mai 2006 établi par le Directeur Général des Services,*

**Délibère**

**Article 1** *Il y a lieu de modifier l'article 1 de la délibération du Conseil Municipal du 28 février 2006 et les rapports annexés comme suit :*

*Le lot n°1 (infrastructures, terrassements, fondations, maçonneries) a été attribué à la société :*

**ENTREPRISE J. FAYOLLE ET FILS  
1 avenue Kellermann  
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY**

**Article 2** *Il y a lieu de modifier l'article 2 de la délibération du Conseil Municipal du 28 février 2006 et les rapports annexés comme suit :*

*Le lot n°2 (enrobés bitumineux et travaux annexes, asphalte et étanchéité) a été attribué au groupement :*

**ENTREPRISE J. FAYOLLE ET FILS (mandataire)  
1 avenue Kellermann  
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY**

**ASTEN  
66 rue Jean-Jacques Rousseau  
94200 IVRY-SUR-SEINE**